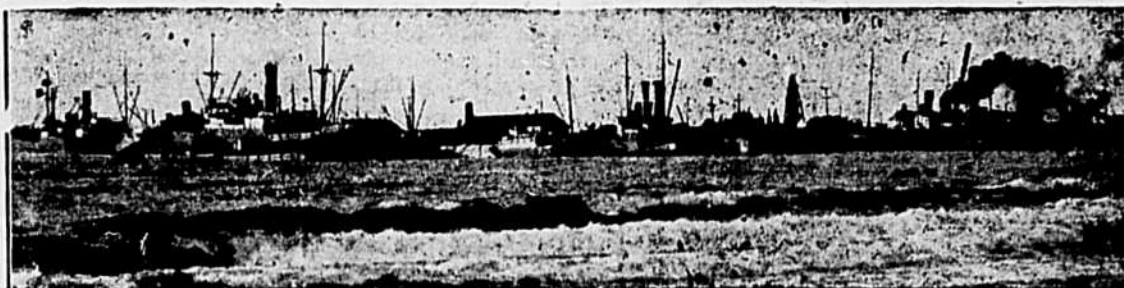


PROGRES DU GOLFE

Publié par la Cie du Progrès du Golfe

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Imprimé par l'Imprimerie Gilbert, Limitée.



LES ILES MIQUELON

Quelques notes sur ces satellites de Terre-Neuve

UNE AFFAIRE MACABRE

On prévoit que le gouvernement fédéral va annoncer prochainement la nomination d'un consul canadien aux îles de St-Pierre et Miquelon, possessions françaises, comme l'on sait, situées au large de Terre-Neuve. On a parlé à maintes reprises de ces îles depuis les débuts de la présente guerre, surtout depuis la capitulation de la France et encore davantage depuis que la France a décidé de collaborer avec l'Allemagne. Les raisons qui motiveraient la nomination d'un consul canadien aux Miquelon n'ont pas encore été données.

Chez nous, on ne connaît en général les îles de Miquelon, la grande Miquelon, Langlade ou la petite Miquelon et l'île Saint-Pierre, que par le commerce de contrebande des alcools dont sont la source ces trois îles perchées sur les côtes de Terre-Neuve, le colosse dont elles sont les humbles satellites. Pourtant, elles demeurent comme les épaves d'un vaste empire qui s'étendait jadis des terres polaires aux bouches du Mississippi. Elles faisaient, en effet, partie du vaste domaine que les fils de saint Louis léguèrent de leurs sueurs et de leur sang mais qu'ils se laissèrent enlever, après l'avoir ouvert à la colonisation, par un adversaire pratique. Sur ces humbles rocs, où flotte encore le drapeau français, habite un petit monde de pêcheurs endurcis par l'après haleine des vents glacés du nord et qui voit, pourrions-nous dire, fourmiller autour de lui une richesse naturelle intarissable : les immenses bancs de morues et de harengs dont il alimente la France.

Les îles Saint-Pierre et Miquelon ont vu passer tous les navigateurs célèbres qui ont découvert le Canada. Depuis, c'est là que la France tire une partie de son alimentation ; c'est là que, dans la belle saison, des navires et bateaux de pêche portant des milliers de pêcheurs français vont récolter pour leur patrie une moisson toujours abondante.

Comme nous venons de le rappeler, les îles St-Pierre et Miquelon sont tout ce qui reste à la France d'un empire qui comprenait les possessions britanniques actuelles de l'Amérique du Nord et la vallée du Mississippi, c'est-à-dire la moitié du continent Nord-Américain. Le drapeau fleurdelisé dut se retirer successivement de Terre-Neuve en 1713, du Cap Breton et de l'île du Prince-Edouard en 1745, du Canada et de la Nouvelle-Ecosse en 1763 ainsi que du territoire à l'ouest du Mississippi, et le lion britannique ne laissa à la vieille monarchie française que le droit de pêche sur une partie des côtes de Terre-Neuve et des îles de Saint-Pierre et Miquelon.

Situées à l'entrée de « Fortune Bay », gôlle qui s'enfonçait profondément dans la côte sud de Terre-Neuve, à proximité du banc de St-Pierre fréquenté par la morue et non loin du grand banc de Terre-Neuve, une distance de 135 milles les sépare du Cap Bay et du Cap Race, qui forment respectivement les extrémités sud-ouest et sud-est de la terre des Basaltes.

Selon le géographe Onésime Reclus, les îles de Miquelon et Saint-Pierre ont une superficie de 21.000 hectares et une population sédentaire d'à peu près 3.000 habitants. Mais depuis Reclus, la population s'est accrue à 5.000 âmes environ. Le petit archipel se compose, au nord, de la Grande Miquelon, au sud de la Petite Miquelon ou Langlade, et, au sud-est de cette dernière, de l'île Saint-Pierre, plus petite mais trois fois plus peuplée que les deux Miquelon. Autour de ces îles on voit quelques îlots insignifiants, simples rochers de granit sans la moindre végétation et, naturellement, sans habitants. Depuis 1783, la Grande et la Petite Miquelon sont réunies par une dune de sable. Saint-Pierre renferme le chef-lieu du même nom, résidence du gouverneur de l'archipel.

On conçoit que la pêche est la principale, sinon l'unique occupation des habitants. D'agriculture, peu ou pas ; un peu de foin, des pommes de terre et quelques choux. La végétation est là-bas chétive. Comme sur les îles de la Madeleine, le bois est très rare. On y brûle du charbon qui vient de la Nouvelle-Ecosse et du Cap Breton. Le climat est à peu près celui des ports du golfe St-Laurent.

On y pêche surtout le hareng et la morue. Les pêcheurs miquelonnais en capturent qui pèsent jusqu'à cent livres. Il est assez difficile de fixer les origines de cette populaire pêche à la morue. On voudrait en faire honneur au Portugais Gaspard de Corte-Réal, au commencement du 16e siècle, mais on croit plutôt que les pêcheurs basques, en poursuivant le baleine, découvrirent le grand et le petit banc de Terre-Neuve un siècle avant l'expédition de Christophe Colomb. Ces hardis pêcheurs avaient exploré les côtes du Canada et connaissaient à coup sûr Terre-Neuve et les Miquelon, la terre de Basaltes, ainsi qu'ils avaient appelé l'archipel, avant que le grand navigateur génois eût labouré la mer des Antilles de la proue d'un navire européen. Les Hollandais et les Anglais paraissent aussi s'être livrés à la pêche de la morue, dès le 14e siècle, ces derniers sur les côtes d'Islande ; et les pêcheurs de La Rochelle et de la Bretagne avaient jeté leurs filets dans les eaux du golfe St-Laurent longtemps avant que Jacques Cartier eût fait voir aux Hurons de Stadacona l'étendard aux fleurs de lys.

Les pêcheurs français des Miquelon et de St-Pierre ont le droit de pêcher sur certaines parties des bancs de Terre-Neuve. Ce droit de la France aux pêcheries terre-neuvaises lui fut parfois contesté en Angleterre et au Canada. Mais l'examen des différents traités intervenus entre l'Angleterre et la France démontre le bien-fondé des droits de celle-ci, qui d'ailleurs n'a jamais cessé de les revendiquer avec persistance et en toute occasion. Le traité d'Utrecht en 1713 força le roi de France à céder Terre-Neuve aux Anglais, mais confirma en sa faveur le droit d'y pêcher sur les côtes et dans les baies. Ce traité d'Utrecht fut ratifié, en ce qui concernait les pêcheries, par l'article V du traité de Paris de 1763 dont l'article VI concède, en outre, à la France les îles de St-Pierre et Miquelon comme abri pour les pêcheurs français. Une brochure publiée à Québec en 1876 et intitulée les « Pêcheries de Terre-Neuve », porte en sous-titre : « Droits de la France exposés en réponse aux assertions de l'Institut Colonial ». Dans cet opuscule on prouve amplement les droits de la France. D'ailleurs, la convention de 1857 témoigne que l'Angleterre, par l'organe de son gouvernement et ses négociations officielles, a reconnu comme parfaitement fondées les prétentions de la France.

On peut se demander si, dans les circonstances présentes créées par la guerre, alors que les relations entre la France et l'Angleterre deviennent de plus en plus tendues, la querelle concernant les droits de la France, aux pêcheries de Terre-Neuve ne recommencera pas.

A propos des îles de Miquelon, nous trouvons dans nos papiers la découpe d'un article de Léon Treich, paru dans un numéro de « Gringoire » d'avant guerre, où est relatée une affaire assez atroce mais dont la conclusion laisse voir certains aspects des sentiments délicats des Miquelonnais. Nous résumons cette « chronique aventurée » de Léon Treich :

L'affaire était en elle-même assez banale jusqu'au jour où, jugement rendu, il fallut le faire exécuter — faire exécuter le jugement et le criminel. Fin décembre 1888, un pêcheur de l'île aux Chiens, le père Coupard, âgé de soixante-et-un ans, célibataire, était trouvé mort dans sa cabane, le corps horriblement mutilé. Il ne fut pas difficile de trouver l'assassin, ou plutôt les assassins, car les bandits étaient deux ; un certain Ollivier, qui pêchait avec Coupard, et le nommé Joseph Néel, ancien marin, pêcheur lui aussi. Le 6 février 1889, comparution des deux hommes devant le tribunal criminel. Néel a dix-neuf ans, Ollivier vingt-cinq ans. Ils avouent l'un et l'autre, cherchant seulement à rejeter la préméditation sur le co-accusé, pour éviter la peine capitale. Des détails immondes sont donnés devant le tribunal sur le crime lui-même. Aucun intérêt spécial. Verdict : Ollivier, considéré comme ayant agi sous l'influence de Néel et presque hypnotisé par lui, s'en tire avec dix ans de travaux forcés ; Néel est condamné à mort.

Ce dernier, gouaillieur, ne s'émeut pas le moins du monde. En regardant sa cellule, il se contente de dire à son gardien : « J'ai rudement bien fait de manger les deux mille cinq cents francs

NOS PECHERIES MARITIMES

L'histoire de nos pêcheries maritimes est variée mais, en général, plutôt triste. Une sorte de mélancolie nous prend quand on en parcourt les pages. Quoi qu'il en soit, elle est faite de hauts et de bas, traversée de périodes d'abondance et de disette. C'est que le poisson, naturellement, n'a pas toujours abondé dans la même mesure. Au début, les guerres et la piraterie ont fait de larges brèches dans les revenus des compagnies d'exploitation et encore plus dans les faibles parts qui en revenaient aux pêcheurs. Il reste cependant que si nos pêcheries ont donné des revenus, parfois considérables, ce furent toujours les compagnies qui les accaparèrent. Et s'il y a eu parmi nos populations une classe exploitée, ce fut bien celle des pêcheurs. On peut même dire que l'esclavage a régné dans les pêcheries maritimes québécoises longtemps encore après son abolition en Amérique. Il en fut ainsi du moins au temps des compagnies jersyaises, entre les mains desquelles tombèrent nos pêcheries après le traité de Versailles en 1763. Il est vrai que le système d'opération de ces compagnies, qui pour alimenter les pêches sédentaires couvrirent le littoral de leurs comptoirs, eut pour effet de hâter la colonisation du littoral maritime, en particulier celle de la Gaspésie, laquelle Gaspésie eut alors sa marine marchande autonome. Il y avait donc prospérité. Mais cette prospérité ne profita qu'aux commerçants. Charles Robin, le premier d'entre eux, se retira du commerce en 1801 après fortune faite et son neveu James continua de prospérer. En 1866, sa compagnie fut obligée, il est vrai, de se fusionner avec les entreprises Colas ; la cause n'en fut pas cependant la carence de poisson mais la faillite d'une banque en Jersey, faillite qui la ruina.

Sous les compagnies, le « troc », ou plutôt le paiement du poisson en marchandises, fut, en ces époques, l'unique système d'affaires, grâce auquel le « bourgeois » jouait le rôle d'un véritable dictateur. Il avait la haute main sur les prix du poisson comme sur celui des marchandises qu'il donnait en échange. A ce jeu, le malheureux pêcheur était réduit à vivre dans les dettes d'une année à l'autre sans jamais trouver le moyen de se libérer des griffes du « dictateur ». De sorte que pendant plus de deux siècles et demi, quand il y avait des louis d'or pour les compagnies, à peine ceux qui directement fournissaient le poisson obtenaient-ils quelques sous pour payer leurs jours et leurs nuits d'un travail de nègre. Il en était ainsi dans les années d'abondance ; à plus forte raison, pendant les années de vaches maigres.

Mais les grandes compagnies finirent par payer en retour ; le troc intégral subit des accrocs par le fait du crédit qu'elles durent consentir ; la concurrence les obligea à faire de plus larges avances ; puis, quelques années de mauvaise pêche réussirent à faire crouler la plupart de ces compagnies.

Tout de suite après, nos pêcheurs comptèrent un bon point et commencèrent à entrevoir un semblant d'indépendance économique. La pêche ne se pratiqua plus uniquement sur les bateaux de la compagnie et les pêcheurs devinrent peu à peu propriétaires de leurs barques et de leurs agrès. Dans le nord de la Gaspésie, ils commencèrent à préparer eux-mêmes la morue pour le marché. En 1909, il y eut ce qu'on a appelé la « Révolte de la Rivière-au-Renard » qui accentua les velléités d'indépendance des pêcheurs. Ceux de la région de Rivière-au-Renard firent un geste qui incita les autres à se débarrasser de ce qui restait encore de leur esclavage économique. Cette année-là, le prix de la morue tomba tout à coup de \$5.00 à \$3.00 le quintal. Les pêcheurs exigèrent au moins \$4.00. On refusa, du moins la Compagnie Fruings avec laquelle ils avaient à traiter. Ils se révoltèrent, assaillirent les officiers et les commis de la compagnie qui prirent la fuite ; on les poursuivit à travers le village et l'un des commis ayant blessé un pêcheur du nom de Chrétien d'un coup de revolver, on s'empara des messieurs de la Cie qui furent assez malmenés. Les Fruings firent venir des soldats pour maîtriser les révoltés et il y eut une trentaine d'arrestations. Plusieurs pêcheurs furent faits prisonniers à Percé. Leur geste, mal avisé, trop brutal, n'eut guère de résultats favorables, mais il marqua une étape et cette révolte, dit M. Louis Bérubé, de l'Ecole Supérieure des Pêcheries, dans son Coup d'oeil sur nos pêcheries maritimes qu'il vient de publier, « prend une importance de premier plan dans l'histoire de nos pêcheries gaspésiennes ».

Puis vinrent pour nos pêcheurs les bonnes années de la guerre de 1914-18. La morue séchée surtout fut en grande demande en Europe ; le marché commandait de hauts prix. On parle encore de ce temps où le « boucant » de morue — quatre quintaux de 112 livres chacun, soit 448 livres — atteignait \$50. Il y eut prospérité réelle, mais qui ne fut pas continuée. Il y eut la crise de 1921. Ce fut, comme pour d'autres industries, pour les pêcheries la crise d'après-guerre. L'Italie, qui était le meilleur client, suspendit ses importations de morue séchée, et la morue séchée représentait alors les trois-quarts du total de la valeur de nos pêcheries.

C'est en 1922 que le gouvernement de la province put obtenir l'administration des pêcheries maritimes, ce qui marquait la fin

d'une lutte très longue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Mais alors Québec fut totalement abandonné à lui-même de côté pêcheries tandis que les autorités fédérales réservaient toutes leurs valeurs aux provinces maritimes. C'est ainsi que, bien avant Québec, la Nouvelle-Ecosse put assez facilement s'organiser pour conquérir le marché national et l'alimenter de poisson frais ou congelé quand les pêcheries du Québec en restaient au poisson séché et salé. Mais le gouvernement de Québec fit bravement tache à la tâche. Il s'agissait de créer un service administratif, de former des ingénieurs, d'organiser la coopération chez les pêcheurs, de développer l'industrie frigorifique. Tout cela ne fut pas réalisé du jour au lendemain mais le programme s'exécuta et pendant ce temps nos pêcheries maritimes se relevaient des crises qu'elles avaient subies.

Une initiative importante explique la hausse des prix du poisson ; c'est l'organisation des premières coopératives de pêcheurs. L'évêque de Gaspé, Mgr F.-X. Ross, fut l'instigateur de ce mouvement coopératif qui a fini par débarrasser totalement les pêcheurs gaspésiens de leur servitude économique. Les premières coopératives de pêcheurs, celles de Cap-des-Nosiers et de St-Maurice de l'Echouart, furent, dit-on, les premières du genre au Canada. Elles furent un départ heureux et elles connaissent aujourd'hui des jours d'une prospérité qu'on osait à peine espérer.

Le nombre des syndicats coopératifs est maintenant de quatre-vingt dans la Gaspésie, groupant 1.600 pêcheurs. Mais jusqu'alors, fait remarquer M. Louis Bérubé, « nos oeufs étaient toujours dans le même panier » ; c'est-à-dire, que l'on continuait à ne s'occuper en somme que du poisson séché et salé. Il fallait concurrencer la Nouvelle-Ecosse sur le marché national pour le poisson frais et congelé. Les coopératives, aidées par le gouvernement provincial, purent organiser cette industrie et la mettre même sur un tel pied qu'elle put faire excellente figure.

Comme on le voit, nos pêcheries maritimes québécoises ont passé passablement « arraché » pendant leurs trois cents ans d'existence. Mais petit à petit elles conquièrent, et de solide façon, leur place sur le marché national et dirigent même chaque année davantage le commerce du poisson frais. Aujourd'hui, c'est l'habitude prise par les Coopératives gaspésiennes de préparer le poisson frais par la congélation instantanée qui nous permet de venir en aide à l'Angleterre tout en faisant profiter nos pêcheurs de ce grand marché qui remplace bien le marché de morue séchée de l'Italie que le Duce ferma hermétiquement en 1929.

Ce que le gouvernement de la province a fait pour les pêcheries maritimes de la Gaspésie avec la collaboration des syndicats coopératifs, il faut aller le constater sur les lieux mêmes où l'on voit agir nos pêcheurs libérés, enfin, confiants et encouragés. Il faut les voir travailler dans les quelque trente ateliers coopératifs où l'on reçoit, encore palpitant, le poisson tiré des tréonds de l'onde ; où on le tranche, où l'on découpe ses filets que l'on emballe aussitôt, enveloppés dans le cellophane, dans des boîtes confectionnées aussitôt aux trônes profonds des « frigos », ou bien que l'on fume dans d'immenses fumeries, répandant leur âcre senteur aux environs, ou encore que l'on fait sécher sur d'interminables « vignaux », gigantesques matelas qui parfois encerclent littéralement de petits villages de pêcheurs.

Col. ARTHUR.

DU NOUVEAU

Il n'est pas nécessaire de voyager longtemps ni loin à travers la province de Québec pour constater le massacre qu'on a fait de sa carte géographique en l'anglicisant chaque jour davantage et avec quelle complaisance nous, les citoyens du seul Etat français de l'Amérique, nous acceptons les dénominations, les appellations et les épellations de consonance anglaise données aux accidents géographiques de notre pays, voire même les changements de vieux noms français en des noms anglais plus modernes ne signifiant rien, ce qui est plus grave et, de notre part, presque criminel.

De ce côté, on a accompli de véritables tours de force. N'at-on pas récemment découvert une nouvelle île en plein fleuve Saint-Laurent, à proximité de Québec ! Ce serait l'« Elbow Island ». Où est-ce ? demanderont tous les Canadiens du district de Québec. Je viens de le dire : à proximité de Québec. On cherche partout et on ne trouve pas. Il y a bien l'île d'Orléans, l'île-aux-Grues, l'île-aux-Oies, la Grosse île et maintes autres, mais on ne voit pas l'« Elbow Island ». Jetez votre langue au chat...

Cette « Elbow Island », pourtant, n'est autre que notre vieille et historique île-aux-Coudres. Believe it or not !... L'ignorant qui a fait cette trouvaille n'a pas même eu la décence de chercher à savoir ce que voulait dire le mot « coudres » (coudrier ou noisetier) ; il a traduit le mot coudre — partie de l'avant-bras — par « elbow » (épaule). Cet individu ne s'est pas contenté de dénaturer l'histoire et de faire disparaître le vieux nom de la vieille île historique où s'est dit, voilà plus de quatre siècles, la première messe en territoire québécois ; il a aussi transformé le sens du mot. On ne peut pas être plus philistin. Et ce n'est là qu'un exemple de cette barbarie.

Jadis, un autre traducteur non moins génial nous avait révélé la « Crane Island » qui, après enquête, s'est présentée à nous tout simplement comme étant l'île-aux-Grues. Un autre a fait du Cap d'Espoir le « Despair Cape » et d'une certaine petite anse du bas du Saint-Laurent qui s'appelait « l'Anse au Pot-à-l'Eau-de-Vie » — probablement un endroit propre à la contrebande des spiritueux — le « Brandy Pot ». Que de trouvailles de cette nature ont faites dans ce vaste domaine de la géographie locale nos savants traducteurs fédéraux !

Et il se trouve que, grâce à cette manie de vouloir absolument tout débaptiser pour angliciser nos vieux noms géographiques français, non seulement on change l'aspect de notre carte, mais on commet des horreurs, des bourdes dont l'idiotie couvre de ridicule ce qui les ont commises, et nous avec.

Pourquoi ne laisse-t-on pas tels qu'ils sont, tels qu'ils ont été connus, parfois dès le début de notre pays, les bons vieux noms français qui, encore que quelques-uns soient plutôt originaux, ne sont pas plus laids que ces vocables anglais qu'on veut leur substituer et ne sonnent pas plus mal, même à des oreilles anglaises.

LAURENTIN.

Un débiteur qui a la réputation de payer fidèlement et promptement ce qu'il doit jouit d'un crédit qui peut lui être utile ou profitable en des circonstances imprévues.

Dans le monde des toqués

New-York. — (BUP) — Mme Valerie-Claire Coleman Manville, épouse de feu Thomas Franklyn Manville, qui pendant plusieurs années fut président de la firme Johns-Manville et le magnat de l'industrie de l'amiante, vient de mourir à l'âge de 74 ans.

Mme Manville était la mère de cet « original » Tommy Manville, dont les aventures retentissantes et les nombreux divorces défrayaient la chronique des journalistes du Broadway.

La défunte, qui faisait un tour d'Europe chaque année, collectionnait la porcelaine, les oiseaux rares et bien d'autres choses encore.

Elle habitait de luxueux appartements à l'hôtel Savoy-Plaza où elle vivait seule avec ses oiseaux et ses chiens. Il paraît même que la vieille dame avait une chambre réservée pour ses vingt-et-un chiens, des Poméraniens pour la plupart. On avait construit pour eux des niches individuelles et un vétérinaire particulier était chargé de leur garde et du soin de leur santé.

Payer sans retard ce qu'on doit est le moyen toujours sûr de rendre service et justice à ses créanciers, qui peuvent à leur tour rendre service et justice à leurs propres créanciers.

LE MOT "GOURGANE" EST BIEN FRANCAIS

Toronto, le 3 septembre 1941.

Monsieur Henry Deschamps, Le Progrès du Golfe, Rimouski, P. Q.

Cher monsieur,

Je lis toutes les semaines le Progrès du Golfe... Je trouve à lire un bien grand plaisir, car je le trouve intéressant, varié et bien rédigé. J'ai même eu le plaisir d'y lire, un jour, ma prose.

J'ai vu de lire votre article documentaire sur la gourgane et je dois vous avouer qu'il a piqué ma curiosité. Vous semblez toutefois entourer d'un tel mystère l'origine du mot gourgane que je ne puis m'empêcher de vous écrire pour vous signaler que ce mot est bel et bien français, que ce n'est pas un mot canadien comme vous aimez à le laisser entendre. Mon gros Larousse en deux volumes le définit, en effet : « Nom féminin. Nom vulgaire de la tève de marais. »

Vous ferez, si vous le jugez à propos, cette mise au point. Le Larousse en 12 volumes en dit peut-être davantage sur l'origine du mot, mais je n'ai pas ce dictionnaire sous la main. Espérons, comme vous le dites, que la gourgane deviendra un jour importante dans l'industrie canadienne-française.

Bien à vous, Gabriel LANGLAIS, Chef du service français de J. Walter Thompson Co. Ltd.

L'ASSOCIATION DES MARCHANDS-DETAILLANTS DU CANADA

(Section de Rimouski)

DELEGATION AU CONGRES DE ST-JEROME

Le 2 courant la section de Rimouski de l'Association des Marchands-Détailants du Canada tenait son assemblée mensuelle à l'hôtel de ville.

MM. Elzéar Côté, Léopold Fillion, et Henri-A. Martin, respectivement président, trésorier et secrétaire de la section de Rimouski, étaient nommés délégués pour représenter les Marchands-Détailants de Rimouski au congrès annuel des membres de l'Association des Marchands-Détailants du Canada.

Ce congrès aura lieu à St-Jérôme les 9 et 10 septembre et, d'après le programme, les séances seront des plus intéressantes.

Au cours de la réunion précitée il y eut discussion sur les ventes à crédits, les enseignes lumineuses et divers autres sujets intéressant les marchands de la région.

M. Elzéar Côté, président de la section de Rimouski, fut chargé de profiter de sa présence au congrès de St-Jérôme pour inviter le président général de l'Association à venir visiter les membres de la section de Rimouski au commencement du mois d'octobre.

A cette occasion la section de Rimouski invitera tous les marchands de la région du Bas St-Laurent à assister aux conférences qui seront données au cours de cette visite.

Nous souhaitons un bon voyage aux délégués qui se rendront au congrès de St-Jérôme.

CORRECTION

Dans le titre dont nous avons coiffé, mardi dernier, l'intéressante « Lettre de Londres » de Glanville Carew, de la B.U.P., nous aurions dû écrire : « Point de wagons-lits et de wagons-restaurants » au lieu de « Plus de wagons-lits, etc. »

LENINGRAD ASSIEGE

On annonce ce matin que les forces nazies ont commencé pour de bon, par de furieuses attaques, le siège de Leningrad, la plus importante après Moscou des villes de l'U.R.S.S. Leningrad, qui porta le nom de Petrograd de 1914 à 1924, est l'ancienne capitale de la Russie du temps des Tsars, Saint-Petersbourg. Cette ville fut fondée par Pierre Le Grand en 1703.

EXPOSITION DE PEINTURE AU COUVENT DES SS. DE LA CHARITE

Chez les Soeurs de la Charité, du 5 au 11 septembre, aura lieu l'exposition de peinture. Entrée par la porte centrale de 8 heures a.m. à 8 heures p.m.

Pourquoi ne paie-t-on pas nos médecins ?

Dr SAP.

MORT DU SENATEUR D.-O. L'ESPERANCE

Député de Montmagny à Ottawa après avoir été télégraphiste, chef de gare et courtier. — Chef d'une grande maison de banque, fondée par A.-R. McDonald et sir Rodolphe Forget. — Président et membre de nombreux conseils d'administration. — Un « self-made man ».

Il représentait notre division du Golfe au Sénat depuis 1917

L'hon. sénateur David-Ovide L'Espérance, de Québec, est décédé subitement dimanche, à l'Anse-à-Bœufs, à 5 milles de Percé, en Gaspésie. Dimanche, il partit de Percé, où il avait sa résidence d'été, pour se rendre à l'Anse-à-Bœufs où il avait une propriété. Il était accompagné de ses deux jardiniers. Vers 3 heures de l'après-midi, il s'affaissa et mourut aussitôt d'une crise cardiaque foudroyante. Il était âgé de 77 ans. Il naquit à Montmagny, le 6 janvier, fils d'Edouard L'Espérance et de Virginie Morin. Il étudia au collège commercial de Montmagny. Puis il apprit la télégraphie et entra au service du chemin de fer Intercolonial.

M. A.-R. McDonald, ancien surintendant général de l'Intercolonial, à Rivière-du-Loup, et qui avait fondé une maison de banque en société avec son gendre sir Rodolphe Forget, engagea M. L'Espérance, alors chef de gare à Saint-Pascal, et en fit bientôt son associé. A la mort de M. McDonald, M. L'Espérance devint le propriétaire de la maison.

En 1911, M. L'Espérance fut élu député du comté de Montmagny, au parlement fédéral. En 1916, il démissionna et quelques mois plus tard il était nommé président de la Commission du port de Québec, succédant à sir William Price.

En 1917, il fut nommé sénateur, représentant de la division du Golfe.

En 1888, il avait épousé Mile Clara Dionne, fille de M. Joseph Dionne, de Ste-Anne de la Pocatière, qui mourut en 1899. En 1904, il avait épousé en secondes noces, Mme Marie Pelletier, de St-Pascal.

Lui survivent: sa femme; deux fils, M. le Dr Alphonse L'Espérance, surintendant médical du

sanatorium du Lac-Edouard, et M. Léo L'Espérance, avocat, de Rimouski, vice-président et directeur-gérant de la Canadian Cod Liver Oil Co.; trois filles, Mme Hector Bender (Virginie), de Montréal, Mme A.-O. Dufresne (Louise), de Québec, la R. Sr Francis-Louise (Laure), des Soeurs de la Charité de Halifax; une belle-fille, Mlle Rébecca Pelletier; un beau-fils, M. Albert Pelletier, de Québec; deux belles-filles, Mme Alphonse L'Espérance, de Québec, et Mme Léo L'Espérance, de Rimouski; deux gendres, M. Hector Bender, de Montréal, et M. A.-O. Dufresne, sous-ministre des mines et des pêcheries maritimes; dix-huit petits-enfants, Mme Jacques Perrault, de Montréal, Suzanne, Marie, Louise et André Bender, Cyrille, Louis, Marthe, Pierre, Thérèse, Lise et Yves Dufresne, Paul et Louise L'Espérance, de Québec, Nicole, David, Hugues et Pierre L'Espérance, de Rimouski; deux arrière-petits-enfants, André et Chantal Perrault, de Montréal.

Lui survivent aussi: deux soeurs, Mme Emile Carrier, de Québec; une belle-soeur, Mme Elzéar L'Espérance, et de nombreux neveux et nièces.

M. le sénateur L'Espérance était président du conseil d'administration du Trust Général du Canada, président de la compagnie des appartements de la Grande-Allée, président du conseil d'administration de la compagnie A. Bélanger, de Montmagny, membre des conseils d'administration de la Banque Canadienne Nationale, Quebec Power, Holt, Hanfrew and Co., Shawinigan Water and Power Co., National Life Assurance Company of Canada.

M. L'Espérance était un self-made man, qui réussit à force de travail persévérant et énergique. De ce point de vue il fut un exemple, tout comme dans sa vie de famille.

Les restes mortels furent transportés lundi après-midi au domicile du défunt à Québec, 48 avenue Geneviève. Les funérailles ont eu lieu hier matin, jeudi, à 9 h., à la basilique Notre-Dame de Québec.

À la famille en deuil, en particulier à notre concitoyen M. Léo L'Espérance, nous exprimons nos sincères condoléances.

A LA COMMISSION SCOLAIRE

A une session des Commissaires d'écoles pour la municipalité scolaire de la ville de St-Germain de Rimouski, tenue à l'hôtel de ville mardi, le deux septembre mil neuf cent quarante et un, à 4 heures de l'après-midi, à laquelle session sont présents: M. l'abbé Chs-Eugène Parent, prêtre curé, président, et MM. Jules-A. Brillant et Alphonse Chassé, tous commissaires d'écoles. Le secrétaire-trésorier est aussi présent. La prière ouvre la séance.

Les Commissaires prennent connaissance des plans et devis préparés par M. G. Fernand Caron, architecte, pour l'école projetée au faubourg St-Robert Belarmin.

Proposé par M. Brillant et résolu que ces plans et devis soient acceptés par les Commissaires et que des soumissions soient demandées pour cette construction, en exigeant un dépôt de 5 p.c. et une retenue de 10 p.c. jusqu'à l'exécution parfaite des travaux.

Ces soumissions devront être reçues au bureau du secrétaire-trésorier, au plus tard le 18 septembre courant, à 4 heures de l'après-midi, et les Commissaires ne s'engagent pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Proposé par M. Brillant et résolu que le compte d'honoraires de l'architecte, au montant de \$200., pour la préparation de ces plans et devis, soit payé.

Les Commissaires prennent connaissance de la valeur estimée des biens-fonds imposables du rôle d'évaluation de 1941 de cette municipalité, au montant de \$3,386,991.50, et de l'état des dépenses à faire pour l'année courante.

En vue d'acquitter les dépenses ordinaires, les intérêts sur bons, le dépôt au fonds d'amortissement et le rachat de bons pour l'année 1941-1942, comme suit:

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes items like 'Fonds d'amortissement', 'Rachat de bons', 'Traitement des Instituteurs', etc.

BAPTEMES A LA CATHEDRALE

1 août, Joseph-Jean-Marc, enfant de Marc-Aurèle Hins et de Blanche Fréchette. Parrain et marraine: M. et Mme Yvon Bélanger.

1 août, Joseph-Laval-Yvan, enfant de Roland Tremblay et de Régina Lavoie. Parrain et marraine: M. Roger Tremblay et Mlle Imelda Tremblay.

1 août, Jean-Denis, enfant de Léopold Lamontagne et de Cécile Lepage. Parrain et marraine: M. et Mme Alphonse Lamontagne.

1 août, Joseph-Jean-Marc, enfant de Gérard Lepage et de Madeleine Proulx. Parrain et marraine: M. et Mme Gonzague Lepage.

2 août, Marie-Madeleine-Nella, enfant de Jean-Louis Dubé et de Alberine Nadeau. Parrain et marraine: M. Fernand Dubé et Mlle Madeleine Bergeron.

3 août, Jean-Guy-Marcel, enfant de Stanislas Sirois et de Juliette Tremblay. Parrain et marraine: M. et Mme Georges Sirois.

3 août, Anne-Marie-France, enfant de Charles-Arthur Denis et de Antoinette Vignola. Parrain et marraine: M. et Mme Charles Denis.

3 août, Joseph-Léo-Claude, enfant de Louis-Philippe Nadeau et de Aline Roy. Parrain et marraine: M. et Mme Léo Roy.

3 août, Marie-Micheline Carolle, enfant de Anatole McKinnon et de Bernadette Gagnon. Parrain et marraine: ... et Mme Napoléon Gagnon.

4 août, Marie-Juliette-Louise-Anne, enfant de Gérard Legaré et de Marguerite Michaud. Parrain et marraine: M. Jérôme Legaré et Mme J.-David Michaud.

4 août, Joseph-Louis-Gérard, enfant de Isidore Dubé et de Anne-Marie Lavoie. Parrain et marraine: M. et Mme Richard Lavoie.

9 août, Joseph-Pierre-Philippe-Gaston, enfant de Gérard Dancœur et de Annette Lepage. Parrain et marraine: M. et Mme Philippe Dancœur.

10 août, Joseph-Arthur-Gaston, enfant de Auguste Vaillancourt et de Aline Lévesque. Parrain et marraine: M. et Mme Arthur St-Onge.

10 août, Joseph-Arthur-Gaston, Paul, enfant de Valmore Proulx et de Lucienne Girard. Parrain et marraine: M. et Mme Gérard Bélanger.

11 août, Marie-Laure-Jocelyne-Lise, enfant de Gérard Lepage et de Rosanna Bégas. Parrain et marraine: M. et Mme Antonio Lepage.

16 août, Joseph-Ernest-Clément, enfant de Ulysse Tremblay et de Catherine Castilloux. Parrain et marraine: M. et Mme Ernest Doucet.

17 août, Marie-Eugénie, enfant d'Enoch Lepage et de Marie-Jeanne Soucy. Parrain et marraine: M. et Mme Adrien Gagnon.

19 août, Marie-Carmen-Claudette, enfant de Adrien Proulx et de Luciana Côté. Parrain et marraine: M. Philémon Côté et Mme Aimé Proulx.

22 août, Marie-Ida-Paula, enfant de Napoléon Desgagné et de Marie-Anna Landry. Parrain et marraine: M. et Mme Roméo Yockell.

25 août, Marie-Denise-Yvette, enfant de Georges Turcotte et de Yvette Charette. Parrain et marraine: M. Arthur Turcotte et Mme Louis Turcotte.

26 août, Marie-Jacqueline-Pierrette, enfant de Paul Bossé et de Antoinette Collin. Parrain et marraine: M. et Mme Charles Collin.

26 août, Joseph-Ulric-Bertrand, enfant de Joseph-Alphonse Beaulieu et de Berthe Marceau. Parrain et marraine: M. et Mme Ulric Marceau.

27 août, Marie-Roberte-Micheline, enfant de Jean-Baptiste Hins et de Berthe Gagnon. Parrain et marraine: M. et Mme Antonio Hins.

27 août, Joseph-Camille-Gilles, enfant de Arthur Lorrain et de Olivia Côté. Parrain et marraine: M. et Mme Camille Lorrain.

29 août, Marie-Blanche-Lisette, enfant de Arthur Perrault et d'Agathe Morissette. Parrain et marraine: M. et Mme Lionel Morissette.

31 août, Marie-Jeanne-Constance, enfant de Georges-Henri Lebel et de Marie-Claire Lavoie. Parrain et marraine: M. et Mme Joseph Sauvageau.

UNE AUTOMOBILE FRAPPE UN ARBRE ET PREND FEU

Une automobile du Nouveau-Brunswick a frappé un arbre près de Ste-Florence, au moment où elle rencontrait un camion. La violence du choc alluma un incendie qui consuma le véhicule. Les deux occupants reçurent quelques blessures. Ils furent transportés chez le médecin de l'endroit, qui leur donna ses soins.

lars d'évaluation soit imposée sur les biens-fonds imposables de cette municipalité, suivant le rôle en vigueur de 1941, et qu'une rétribution mensuelle de trente centins par enfant soit perçue pour l'année courante. Adopté unanimement. Et la prière clôt la séance.

LE COUVENT-HOPITAL DE SHELTER-BAY DETRUIT PAR UN INCENDIE

UNE RELIGIEUSE A PERI. — TROIS AUTRES SONT BLESSEES.

La maison-mère des Soeurs de la Charité à Québec a été informée, mercredi, de la destruction du couvent-hôpital de Shelter Bay, sur la côte nord. Soeur Ste-Thérèse (née Georgette Genest, de St-Nicolas), a été brûlée à mort dans l'incendie tandis que trois de ses compagnes ont reçu des blessures.

L'édifice, qui comptait deux étages, était la propriété de l'Ontario Pulp and Paper Company, qui en avait confié l'administration aux Soeurs de la Charité il y a une douzaine d'années. Le personnel de la maison comptait sept religieuses.

L'incendie éclata, mardi soir, vers onze heures, dans la vaste bâtisse qui sert à la fois d'hôpital et de couvent. Les flammes se répandirent avec une telle rapidité que les religieuses n'eurent que le temps de sauter par les fenêtres du second plancher dans la rue. Malgré les efforts des pompiers volontaires et leur travail désespéré, l'une d'elles, Soeur Ste-Thérèse, ne put atteindre une fenêtre et elle fut trouvée asphyxiée sur le parquet de sa chambre.

Trois autres religieuses se sont blessées en tombant du deuxième étage, mais leur état n'est pas grave.

Les saintes Espèces ne purent être sauvées, tant la destruction de la bâtisse fut rapide et hors de tout contrôle.

Heureusement, il n'y avait aucun patient à l'hôpital au moment de l'incendie. L'institution est une perte complète et la population se montre incomparable de dévouement et de sympathie à l'égard des religieuses éprouvées. La cause du désastre n'est pas encore définie.

La supérieure générale et l'économe générale des Soeurs de la Charité ont quitté Québec, mardi soir, pour Shelter Bay.

Soeur Ste-Thérèse laisse pleurer sa perte, outre son père et sa mère, M. et Mme Théodore Genest, six frères et deux soeurs. Elle était âgée de 29 ans et dans la 12e année de sa vie religieuse.

On avait annoncé tout d'abord que Soeur Sainte-Thérèse avait été brûlée vive, mais après informations nous apprenons qu'elle est morte asphyxiée.

NOMBREUX PELERINAGES A Ste-ANNE DE LA POINTE-AU-PERE

Le courant des pèlerinages se ralentit quelque peu avec la saison qui s'en va. Le temps plus incertain ne décourage cependant pas les pèlerins, puisque le 23 août le groupe des Fermières de Baie-des-Sables, comprenant une soixantaine de dames, se trouvait aux pieds de sainte Anne et assistait à la messe célébrée par M. le curé David Jean.

Deux jours plus tard, la paroisse de St-Anaclet, qui avait déjà accompli un magnifique pèlerinage d'enfants à Ste-Anne, revenait de nouveau au Sanctuaire, avec un beau cortège de plus de 250 pèlerins, que M. le curé Salomon Plourde et son vicaire accompagnaient.

Dimanche, après que l'église se fut déjà remplie trois fois, durant les messes matinales, un autobus venant de Québec déposait sur le parvis du sanctuaire un charmant groupe de trente pèlerines qui avaient eu l'heureuse et pieuse pensée d'inscrire au programme d'une randonnée dans le Bas du Fleuve un pèlerinage à Ste-Anne, lequel se fit très pieusement avec chant durant la messe, qui fut célébrée par M. l'abbé Noël Lacroix, agissant comme aumônier du groupe des voyageuses. Après le déjeuner pris en commun au pensionnat des Filles de Jésus, elles continuèrent leur excursion vers Mont-Joli et Métis.

ASSOUPISSEMENT FATAL

M. Philippe Caroll, âgé de 30 ans, est décédé en fin de semaine à l'hôpital de Matane, des suites de blessures graves qu'il recut lorsqu'il s'endormit au volant de son automobile, et que cette dernière alla donner sur un arbre. Il expira quelques minutes à peine après son arrivée à l'hôpital.

POURQUOI BÉBÉ NE DORMIRAIT-IL PAS TOUTE LA NUIT

VOUS et votre bébé avez tous deux besoin de sommeil. Il y a, pour cela, un moyen sûr et facile. Mme B... de Windsor, Ontario, vous le dit elle-même: « Toutes les nuits, aussitôt que nous nous couchons, bébé commençait à crier... Les Tablettes Baby's Own ont changé tout cela. Quel soulagement! » Ce sont pas des tablettes somnifères; elles ne contiennent aucun opiat ou drogue stupéfiante; mais elles assurent un sommeil salubre et soulagent rapidement les maux de tête des bébés. Les Tablettes Baby's Own soulagent rapidement les troubles de la dentition, constipation, fièvre légère, diarrhée, dérangements d'estomac, coliques, légers crampes et rhumes. Essayez-les. Votre argent, vous sera remboursé si elles ne font que du mal.

PORTEZ HAUT LE FLAMBEAU DE LA LIBERTE



Recrutement de l'argent des Patriotes dans 500 Bureaux canadiens

Chaque succursale de la Banque de Montréal est un "bureau de recrutement" pour les dollars des Canadiens désireux de servir leur patrie. Dans n'importe quelle de nos 500 succursales du Canada, l'on peut acheter des timbres et des certificats d'épargne de guerre, et obtenir des renseignements complets sur les emprunts de guerre. Engagez-vous dans toute la mesure de vos moyens afin d'aider à gagner une victoire décisive pour la liberté.

BANQUE DE MONTREAL

"BANQUE QUI ACCUEILLE BIEN LES PETITS DEPOSANTS"

Service de banque moderne et expérimenté... fruit de 124 années de fructueuses opérations

- Succursale d'Amqui: C. E. BARETTE, Gérant
Succursale de Matane: E. L. W. BEAUCHEMIN, Gérant
Succursale de Mont-Joli: J. W. MICHEL, Gérant

Achetés des Certificats d'Épargne de Guerre

Mariage. — Le 27 août, à huit heures, en l'église de Price, a été béni le mariage de M. Lauréat Chamberland, fils de M. Joseph Chamberland, de Price, et Mlle Jeanne d'Arc Lévesque, fille de M. Pierre Lévesque fils. La bénédiction leur a été donnée par M. le curé Philippe Morin. L'orgue était touché par Mlle Alice Forest, et un beau programme de chant fut exécuté par les demoiselles Enfants de Marie. Réception. — Mlle Yvonne Joseph, de Québec, qui passa l'été chez sa mère Mme Ve Josué Joseph, de Price, a reçu en l'honneur de Mademoiselle Adrienne Chouinard, jeudi, le 7 août, à trois heures de l'après-midi, à l'occasion de ses fiançailles. Les vins furent servis par Mademoiselle Joseph et Pouliot. Les glaces par Mlle J.-D. Chouinard. Pendant le goûter, Mlle Françoise Furlatt exécuta un solo de violon accompagné à la guitare par Mlle Joseph. Mlle Anita Furlatt et Isabelle Ouellet rendirent quelques pièces de chants tandis que Mlle Alphonse Ouellet à la une adresse. Vers cinq heures, Mlle Isabelle Ouellet exécuta au piano une valse en re majeur de Chopin. Elle fut fort applaudie. Une magnifique verrerie fut offerte à la future mariée.

Advertisement for DOW beer. Includes the slogan 'On Va Mouiller Ça!', an illustration of a man carrying a large barrel, and a bottle of beer. Text: 'Vite Une Bonne DOW La Bière de Bon Gout'.

Advertisement for various alcoholic beverages. Includes logos and text for 'Duncan's ROYAL PALACE LIQUEUR WHISKY', 'McNish's DOCTORS' SPECIAL IMPORTED SCOTCH WHISKY', 'Corby's LONDON DRY GIN', 'ROBERT O'NISH London Dry Gin', and 'Corby's RYE WHISKIES'.

26 PRINTEMPS !...

C'était, hier, son anniversaire de naissance... Chacun, dès le réveil, s'était empressé de lui formuler ses meilleurs vœux de bonheur, de prospérité et tout le tralala traditionnel sans oublier d'apposer sur ses lèvres vermeilles un baiser qui scellait la sincérité des souhaits.

Elle était radieuse, ce matin-là. Son visage épanoui remerciait du regard pour cette manifestation spontanée et vibrante. Sa chevelure abondante resplendissait sous les feux de l'aurore et dans ses prunelles ardentes brûlait une lueur de contentement.

PETITES ANNONCES

LOGEMENT A LOUER. — Bon logement moderne, 6 pièces et chambre de bain. Situé au rez-de-chaussée, à proximité des affaires. Pour information, téléphoner au numéro 391, ou écrire à C. P. 179, Rimouski.

Camion à vendre. — Reo 1937, deux tonnes avec plateforme et ridelle. En bon état, peu usagé. S'adresser à Case postale 42, Luceville ou par téléphone à numéro 379 s 14.

On demande. — Une très bonne servante pour ouvrage général, sachant faire la cuisine. Références exigées. Communiquer au Dr J.-L. Houde, 152 rue St-Germain, Rimouski.

Service civil. — C'est le temps d'obtenir une position du gouvernement. Comme facteur, employé des postes, inspecteur des douanes, sténographe, etc. Six examens ont été tenus depuis le commencement de la guerre. Livret gratuits. The M. C. C. Schools, Ltd, Toronto 10. La plus ancienne au Canada. Aucun agent.

Logement à louer. — Logement chauffé, pour bureau ou autre, situé 164 rue de l'Évêché, près de la gare. Pour plus de renseignements s'adresser à 168 rue de l'Évêché, chez Mme Sénéchal.

SOUSSIONS. — Des soumissions cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à 4 heures de l'après-midi, le 18 septembre courant, pour la construction d'une école au faubourg St-Robert Bellarmin.

Les plans et devis seront visibles tous les jours de 9 h. à 5 h. au bureau du soussigné à l'hôtel de ville.

Les Commissaires ne s'engagent pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Geo. D'AUTUIL, Secrétaire-trésorier, Rimouski, le 4 septembre 1941.

ANNONCE DE NOUVELLE SOCIÉTÉ LEGALE

Monsieur Paul-Emile Gagnon, avocat, C.R., de Rimouski, annonce que, vu la dissolution de la société légale Gagnon & Simard, il a formé une nouvelle société avec son fils Gilles, avocat, sous la raison sociale de GAGNON & GAGNON.

La nouvelle société qui occupe les bureaux de l'ancienne société Gagnon & Simard, dans l'édifice de la Compagnie de pouvoir, continuera une pratique générale active devant toutes les cours, donnant une attention particulière au droit corporatif, aux affaires de commerce, collections, etc.

Tous les dossiers de l'ancienne société restent la propriété de M. Gagnon.

Hommes de 30, 40, 50 ans VOULEZ-VOUS AVOIR DE L'ENTRAÎNEMENT? Essayez les Comprimés Toniques Ostéoz. Contiennent tonique, stimulants, et des vitamines fournies par les légumes, les fruits et les céréales. Forme de la vieillesse normale. Format de présentation, 50c. Essayez-les aujourd'hui! En vente dans toutes les bonnes pharmacies.

huit ans, l'âge des affections, quand, emportée par l'amour qui faisait jour en elle, elle avait aimé réellement pour la première fois... Tout son être avait été bouleversé de cette transformation surnaturelle dont elle était la proie et qui semblait s'emparer de tous ses sentiments pour les converger vers une figure sympathique, adorée. Ses yeux incommensurables s'étaient souvent mouillés en pensant à celui qu'elle chérissait et elle était convaincue, dans sa candeur, que jamais plus elle ne pourrait en aimer un autre. C'est terrible et cruel quelquelfois l'amour. Le cœur en porte longtemps les cicatrices cinglantes de ses ravages insoupçonnés, mais par contre, il procure un apaisement si reconfortant, il gratifie d'heures si douces qu'on oublie volontiers son cynisme et sa sévérité...

Tout passe ici-bas cependant, et son âme désaxée par ces fluctuations sentimentales parvient à oublier, non sans peine, ce premier favori... Et depuis cette première expérience, son cœur s'était de nouveau épris et... sérieusement. C'est sur cette dernière considération qu'elle orientait maintenant ses pensées et ni le tintamarre des fêtes ni le brouhaha de la faïence qu'on entrechoque ne parvenait à la tirer de sa contemplation.

Lentement les chandelles se consumaient comme au déclin de leur existence, la cire fondue dévalait sur la garniture de sucre et décolorait sur les parois du gâteau, peu à peu la flamme s'éteignait et il ne resta bientôt plus rien que de minces filets de fumée, derniers vestiges de toute cette féérique illumination.

Le rêve était fini! La réalité se montrait, souriante, incertaine, prometteuse!

A 26 ans, c'est une vie qui commence, c'est une renaissance qui s'opère, c'est l'éternelle jeunesse qui nous ouvre les bras. Il n'en dépend que de nous pour favoriser cette métamorphose si prenante.

C'est une ascension vers l'idéal qui ne se dérobe plus et qui devient chaque jour plus concrète, car on en est loin maintenant de l'abstraction permanente des dix-huit ans...

26 Printemps!... Toute une poésie merveilleuse où plane le oiseau du bonheur palpable dont les bruissements d'ailes résonnent en notre cœur comme une symphonie romantique qui nous transporte vers la réalisation de nos desirs les plus chers.

Raymond DAOUST.

SEANCE DE LUTTE SAMEDI DERNIER AU MANEGE

Malgré la température, plusieurs amateurs de lutte assistèrent à la soirée récréative qui eut lieu samedi soir au manège du centre d'entraînement de Rimouski, en faveur des soldats. Le programme consistait en trois numéros de lutte. Dans le premier engagement, le sergent Lavoie a battu le caporal Lemieux, après 18 minutes. La deuxième rencontre entre Nono Martin et Kid Rioux dura trente minutes, sans que ni l'un ni l'autre ne pût faire un maître. La finale entre Georges Girard et Kid Lévesque de Québec fut fort mouvementée. Les deux lutteurs de la vieille capitale donnèrent une belle exhibition et se portèrent de rudes coups. Après avoir pris une chute sur son adversaire, Lévesque fut projeté en bas de l'arène et il se blessa à une jambe, ce qui mit fin au combat.

EXCURSIONS A PRIX REDUITS A TOUS LES ENDROITS DE L'OUEST CANADIEN

DEPARTS: Tous les jours du 12 au 26 sept. 1941. Limite de retour: 45 jours. BILLETS VALABLES POUR VOYAGER dans voitures ordinaires. Des billets d'excursion, valables dans wagons-touristes, wagons-salons et wagons-lits peuvent aussi être obtenus sur paiement d'un léger supplément, en plus du tarif pour place de wagon-salon ou wagon-lits.

ROUTES. — BILLETS VALABLES via Port Arthur, Ont., Chicago, Ill., ou Sault Ste-Marie, mais par la même route et la même ligne dans les deux directions.

Arrêts en route permis à tout endroit au Canada, au cours de l'aller ou du retour, ou dans les deux cas, en dedans de la limite du billet, sur demande au Conducteur; aussi à Chicago, Ill., Sault Ste-Marie, Mich. et à l'ouest, suivant les tarifs des chemins de fer aux Etats-Unis.

Renseignements et billets sur demande à F. Fortier, Agent du Traffic-Voyages, Pacific Canadian. Gare du Palais, Québec, représentant toutes les lignes de navigation océanique ou encore en s'adressant à P. E. Gingras, Agent de District, Gare Windsor, Montréal, P. Q.

Les Papiers à Mouches WILSON'S FLY PADS. TUENT REELLEMENT Un papier tuera des mouches toute la journée et chaque jour pendant 2 ou 3 semaines. 3 papiers dans chaque paquet. Pas d'arrosage, de viscosité et de mauvais odeur. En vente dans les Pharmacies, les Epicerie et les Magasins Généraux.

10 CENTS LE PAQUET POURQUOI PAYER PLUS? The WILSON FLY PAD CO., Hamilton, Ont.

COUR DE MAGISTRAT

Le mois de septembre a débuté, en Cour de Magistrat à Rimouski, plusieurs sentences atteignant des justiciables de divers endroits du district.

Mardi, un homme de l'Esprit-Saint a été condamné à sept jours de prison pour avoir conduit son automobile en état d'ivresse; un hôtelier du Bic a été condamné à l'amende et aux frais, pour avoir enfreint le règlement de vente des liqueurs alcooliques, tandis qu'un homme de Padoue était condamné à \$25.00 d'amende ou à un mois de prison pour avoir brassé de la bière sans permis.

Mercredi matin, le juge Couillard a condamné à \$50.00 d'amende et aux frais un homme de Luceville accusé de vente de boisson, tandis qu'un homme de Matane était condamné à sept jours de prison pour avoir conduit son automobile en état d'ivresse.

Deux individus de la Côte Nord ont avoué leur culpabilité à une accusation d'offense à la morale. Ils recevront leur sentence le 11 septembre. Le juge Couillard est parti jeudi matin pour Ste-Anne des Monts, où il eut à présider une séance de Cour. Vendredi il était à Mont-Joli.

ST-VALERIE

Dimanche dernier, eut lieu, à la salle paroissiale, une soirée récréative, par les jeunes gens de la paroisse. De nombreux spectateurs des paroisses environnantes étaient présents. La soirée sera répétée le 7 septembre.

M. Roland Labbé et ses sœurs Jeannette et Blanche, de Ste-Odile-sur-Rimouski, ont assisté dimanche à la soirée en la salle paroissiale.

M. et Mme Louis Gendreau, de Rimouski, chez M. Joseph Gendreau.

M. Hector Bélanger, de Mont-Réal, chez son frère M. Louis Bélanger.

MM. les abbés Gauthier du Séminaire de Rimouski, chez M. Caron, à l'occasion du mariage de leur cousin M. Antoine Caron.

Mariage. — M. Laurent Côté, fils de M. Alfred Côté, de Bic, a épousé Mlle Mariette Voyer, fille de M. Zénon Voyer, de St-Valérien.

ST-MOISE

Mariages. — Le 20 août, a été béni le mariage de Mlle Thérèse Bérubé, institutrice, fille de M. et Mme Louis Bérubé, et de M. Auguste Pelletier, fils de M. Auguste Pelletier, de Ste-Jeanne d'Arc.

A l'issue de la cérémonie des réceptions eurent lieu chez M. Louis Bérubé, à St-Moise, et M. Pelletier, à Ste-Jeanne, auxquelles assistaient un grand nombre de parents et d'amis.

Le 27 août, a été béni le mariage de Mlle Germaine Lepage, fille de M. Arthur Lepage, et de M. Henri Gagnon, fils de M. et Mme Jean-Baptiste Gagnon.

Baptêmes. — Le 27 août, a été baptisée Marie-Elise, enfant de M. et Mme Auguste St-Laurent (Germaine Courcy), Parrain, Luc Courcy; marraine, Marie-Anne Courcy, oncle et tante de l'enfant.

Le 31 août, a été baptisé Ghislain-Raymond, enfant de M. et Mme Auguste D'Auteuil (Marie-Laure Thérèse), Parrain et marraine, M. et Mme Ernest D'Auteuil, grands-parents de l'enfant.

ST-THOMAS DE CHERBOURG

Soirée. — Malgré une température incertaine, la soirée récréative, au profit de l'église, eut lieu dimanche, le 31 août. Une cinquantaine de paroissiens y prirent part, et leur générosité compensa pour la quantité: les recettes nettes furent de \$70.00.

Travaux à l'église. — Les travaux à l'église sont sur le point d'être terminés; dans quelques jours il n'y aura plus que les bancs à installer.

Deux nouvelles écoles. — Le Département de l'Instruction Publique fait construire, cette année, deux écoles dans le rang de l'église; celle du village est à peu près terminée, l'autre le sera sous peu.

Voitrie. — La confection d'un chemin de pénétration, dans les rangs VIII et IX du canton Dal-

FIN TRAGIQUE D'UN JEUNE CYCLISTE

A N.-D. DU SACRE-COEUR

Un enfant de 12 ans et 6 mois a été victime d'un accident de bicyclette qui lui a coûté la vie. Le jeune Lucien Roy, de Notre-Dame du Sacré-Coeur, allait voir un de ses compagnons en bicyclette pour chercher les vaches. Dans une descente, la roue avant du véhicule partit: le jeune Roy donna de la tempe contre le moyeu, et son compagnon tomba sur lui. L'enfant perdit connaissance. Il fut transporté aussitôt au presbytère, puis à l'hôpital de Rimouski où il mourut, assisté de son cousin, le Père Roy (Père Blanc) et du Dr Jacques Ringette. La victime ne reprit pas connaissance. Lucien Roy laisse pour pleurer sa perte sa mère, Mme Ve Henri Roy; deux sœurs: Mlles Henriette et Jeannine Roy, et un frère, Jean-Paul Roy.

L'ACCIDENT DE L'ISLE-VERTE Verdict de "mort accidentelle"

Le docteur Couturier, coroner du district de Rivière-du-Loup, a tenu une enquête relativement à la mort des deux hommes, MM. Gérard Chénard et Albert Fiola, qui ont été tués par l'Océan Limité, à un passage à niveau près de la gare de l'Isle-Verte.

Quelques rares témoins ont été entendus, soit le mécanicien de la locomotive, M. Sam William, le chauffeur M. Roland Lévesque, le constable du C.N.R. et le père de chacune des victimes: M. Arsène Chénard, de St-Arsène, et M. Adélaïde Fiola, de Sayabec.

Dans son témoignage, le mécanicien de la locomotive relata qu'il vit venir l'automobile et fit crier la sirène. Il constata par la suite qu'au lieu de s'arrêter l'automobile augmenta de vitesse et qu'elle passa en face de la locomotive à vive allure. Le convoi lui-même roulait si vite que le mécanicien ne sentit pas le choc provoqué par la collision. Il arrêta la locomotive et il en descendit simplement pour s'assurer s'il y avait eu collision. D'après lui, le conducteur de l'automobile accéléra, croyant qu'il avait le temps de passer avant le convoi, et la locomotive frappa le véhicule à l'arrière.

Le jury ne délibéra pas longtemps et il rendit un verdict de mort accidentelle, sans blâme pour le chemin de fer. Les restes mortels des victimes ont été transportés mardi dans leur paroisse respective, où ont eu lieu les funérailles.

SEPULTURES A RIMOUSKI

6 août, Lydia Rouleau, épouse d'Adélaïde Heppell, décédée à l'âge de 69 ans. 16 août, Emma Labrie, épouse

baire, commencée il y a quelques jours, sera terminée d'ici une quinzaine et alors une trentaine de nouveaux colons pourront s'y installer dès cet automne et commencer le défrichement de leur lot.

d'Alphonse Loïselle, décédée à l'âge de 80 ans. 18 août, Roméo Labrie, époux de Cécile Voyer, décédé à l'âge de 58 ans. 18 août, Marie-Eugénie Côté, épouse de Narcisse Lévesque, décédée à l'âge de 62 ans. 18 août, Octave Soucy, décédé à l'âge de 72 ans. 26 août, Florentine Desgagné, épouse de feu Philias Morissette, décédée à l'âge de 73 ans. 27 août, Emma Banville, épouse de Zénon Bouillon, décédée à l'âge de 73 ans.

MARIAGES A RIMOUSKI

6 août, M. Jean-Marie-Clovis Lavoie a épousé Mlle Marie-Rose-Isabelle Sirois. 6 août, M. Léonide Lepage a épousé Mlle Marie-Rose-de-Lima Parent. 9 août, M. François-Xavier Legaré a épousé Mlle Marcelle Banville. 13 août, M. Joseph-Thomas-Bertrand Beaulieu a épousé Mlle Marie-Rose-Aimée Truchon. 14 août, M. Paul-Emile-Victor Aubut a épousé Mlle Marie-Jacqueline Lacoursière. 27 août, M. Adéodat Lamontagne a épousé Mlle Marie-Luce Poirier. 30 août, M. Roland Maurais a épousé Mlle Marie-Antoinette-Gertrude Goulet.

PROCÉDURES EN CONTESTATIONS A SAYABEC

Des procédures en contestations ont été instituées pour faire démettre de leurs charges deux membres de la Commission scolaire de Sayabec: MM. Joseph Pineau et Antoine Gagné. On se plaint de la nullité des avis de votation et de l'invalidité des bulletins de vote. Le contestant, Me Louis-Philippe Rioux, de Sayabec, allègue de plus que le président de l'élection l'a démis en annulant des bulletins valablement donnés en sa faveur, et en admettant des bulletins nuls en faveur de son adversaire; et il demande à la cour de le déclarer élu. La cause viendra devant le tribunal le 8 septembre.

TRAVAIL DE LA CROIX ROUGE A MATANE

La section de Matane de la Société Canadienne de la Croix Rouge a fait un beau travail au cours des mois de juillet et août. 386 morceaux de couture et de tricot ont été confectionnés avec la collaboration des sections avoisinantes. La section de Matane a fait à elle seule 197 morceaux, plus 95 morceaux confectionnés par un groupe de jeunes filles de Matane, sous la présidence de Mlle Irma Stevenson. Le reste du travail se répartit comme suit: Les Méchins, 25 morceaux; Ste-Félicité, 33; Rivière-Blanche, 33 et St-Léandre, 3.

PRIX ET COMMENTAIRES DU MARCHÉ ANIMAUX VIVANTS

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi le 1er septembre, 1941 par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Ltée.

Si rafraîchissant avec le lunch. Coca-Cola advertisement with image of a bottle and a sandwich.

Table of market prices for various goods including Pork, Rabais, Veaux de lait, and Moutons.

Large advertisement for Molson beer featuring a baseball player and the slogan 'DIS-LUI DONC DE M'ENVOYER UNE MOLSON'.

NOTES LOCALES

M. J.-A. Lemieux, de Québec, ses jeunes filles Mlle Cécile, Marie et Maud Lemieux et son fils M. Benoît Lemieux ont visité au début de la semaine la Rev. Soeur St-Pierre Damien, fille de M. Lemieux, à l'Hospice des Soeurs de la Charité.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi, le deux septembre mil neuf cent quarante-et-un, à une séance générale du conseil municipal de la ville de Rimouski tenue à l'hôtel de ville, à 8 h. p.m. sont présents: MM. les conseillers Martin-J. Lepage, Gédéon Roy, Albert Michaud et Louis-Jacques Lepage, formant quorum sous la présidence de M. Michaud, maire suppléant, en l'absence du maire.

Un avis de la Régie des Services publics concernant la loi 3 Geo. VI qui prescrit que toute corporation municipale est soumise à la juridiction de la Régie pour une entreprise d'aqueduc ou d'égout, exploitée en dehors de son territoire.

LE DOYEN DU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA PROVINCE DE QUEBEC EST EN FONCTION DEPUIS 65 ANS

Québec. — (BUP) — M. Sigrold Gilbert, messenger-chef du Cabinet de la province de Québec, a récemment commencé sa 65e année au service du Conseil Exécutif. Il est depuis 65 ans au service de la province. C'est le doyen des fonctionnaires.

DECLARATIONS DU MINISTRE DES FINANCES, M. ILSLEY

Les taxes constituent le meilleur moyen de faire partager équitablement le fardeau des frais de guerre. — Nous devons trouver une telle somme pour faire la guerre qu'il faut à la fois taxer jusqu'à la limite du possible et emprunter tout ce que nous pouvons.

la mesure du possible. « Deuxièmement, nous ne voulons pas nous endetter plus qu'il n'est nécessaire, parce que les taxes qu'ils faudrait imposer après la guerre pour faire honneur à cette dette décourageraient dans une certaine mesure l'initiative, dont dépendent notre progrès économiques et notre prospérité.

L'ART DU COIFFEUR EN SERA REVOLUTIONNE

Vancouver, C.C. — (BUP) — M. A.-T. Martel, barbier de Vancouver, a inventé un peigne qui se rétrécit automatiquement et qu'on peut attacher à la tondeuse électrique. Il dit que cet appareil éliminera pratiquement tout le travail aux ciseaux et réduira d'environ la moitié le temps passé dans le fauteuil du coiffeur.

A LA MEMOIRE DE WILLIAM CHAPMAN

St-Joseph de Beauce, Qué. — (BUP) — Le Syndicat d'Initiative de Beauce-Frontenac rendra hommage à la mémoire de William Chapman, poète canadien dont les oeuvres furent couronnées par l'Académie française, en faisant apposer au cours de ce mois une plaque commémorative sur la maison où il naquit le 14 décembre 1850 à St-François de Beauce (Beauceville).

UN JEUNE GARÇON TUE D'UNE BALLE

Un garçonnet de 11 ans, Anselme Morisset, fils de M. Alphonse Morisset, a été tué accidentellement d'un coup de carabine, mercredi après-midi. Le coup fut tiré par mégarde par son petit frère qui, pensant l'arme vide, pressa la détente en simulat une attaque. La balle déchira le crâne de l'enfant. Le curé de la colonie, M. l'abbé Jean-Paul Dechênes, appelé sur les lieux, administra les derniers sacrements à la victime. Une demi-heure plus tard, l'enfant expira au milieu de sa famille éplorée.

PLUSIEURS VOLS COMMIS DERNIEREMENT

La sûreté provinciale est sur la piste de quelques individus qui ont volé l'automobile d'un citoyen de Rimouski, M. Mathieu Jean, représentant de la compagnie Massey Harris. On semble d'avis que les auteurs de ce vol ont multiplié les méfaits depuis le début de la semaine. Suivant l'enquête qui a été faite, les individus en question auraient d'abord volé une automobile à la Baie St-Paul. Ils se seraient ensuite rendus à Rimouski, où ils volèrent, dans la nuit de lundi à mardi, l'automobile de M. Jean. Ils pénétrèrent dans son garage après avoir brisé un carreau et s'enfuirent avec le véhicule, sans éveiller l'attention du propriétaire ni des voisins.

CONSTRUCTION D'UN MUR DE BETON

Quelques hommes ont entrepris la construction d'un mur de béton qui bornera la terrasse de la rue St-Germain, du côté nord. Ces travaux sont exécutés par le Ministère fédéral des Travaux Publics. Le mur aura une largeur de deux pieds et une hauteur de trois pieds.

RETOUR DES "FUSILIERS"

Le Régiment des « Fusiliers du St-Laurent » est de retour du camp de Valcartier où il a fait son entraînement annuel de 30 jours. Le Régiment était sous les ordres du lieutenant-colonel J.-L. Houde, de Rimouski. Le contingent dépassait l'effectif autorisé, soit 240 hommes.

RENTREE DES ELEVES

Nos maisons d'éducation ont rouvert leurs portes cette semaine. Hier c'était la rentrée des élèves pensionnaires. Aujourd'hui, les externes les ayant rejoints, le monde scolaire se remet à la tâche. Dans quelques institutions on commence l'année par les exercices de la retraite.

MARIAGE LAMONTAGNE-POIRIER

Le 27 août, à la cathédrale de Rimouski, M. l'abbé Patrice Gallant a béni le mariage de Mlle Marie-Luce Poirier, institutrice, fille de Mme Alphonse Poirier, de St-Anaclet, et M. Adéodat Lamontagne, garde-forestier, fils de M. Fortunat Lamontagne, de Rimouski.

NOUVELLE COMPAGNIE DE TRANSPORT

Une nouvelle compagnie de transport, enregistrée sous le nom de « Rimouski-Transport » a été constituée récemment à Rimouski et elle est maintenant en pleine activité.

DES EXCURSIONNISTES DE QUEBEC VISITENT RIMOUSKI

Une trentaine de dames et de jeunes filles de Québec ont passé une partie de la journée de la Fête du Travail dans la région; elles ont visité Rimouski au cours de l'avant-midi.

Voyageant dans un gros autobus, elles arrivèrent à Rimouski vers dix heures de l'avant-midi et, à l'aide d'un guide, elles visitèrent les principaux endroits de la ville, particulièrement les communautés religieuses.

EXCURSION A LA MALBAIE

Les membres du Club de Golf de Bic sont revenus lundi matin d'une excursion à la Malbaie, à bord du « Jean-Brillant ». Ils avaient fait ce voyage afin d'assister au grand tournoi de golf qu'il y avait à cet endroit en fin de semaine.

ELECTIONS DES DAMES DE L'U.C.C.

Mme Alphonse Rioux, de Trois-Pistoles, a été élue présidente des dames de l'U.C.C., au cours du congrès tenu à l'École Normale des Soeurs du St-Rosaire. Mme Louis Lévesque, de Rimouski, a été élue vice-présidente, et Mlle Marie-Anne Caron secrétaire. Le comité de surveillance a été formé de Mmes Alphonse Morin, Arsène Lebel et Tréfilé Rioux, de Rimouski.

CONCOURS DE PECHE AU CLUB ST-LAURENT

Le deuxième concours des pêcheurs du Club St-Laurent s'est terminé dimanche soir. Il a suscité un vif intérêt.

Le tableau des pesantiers donnait le résultat suivant: premier prix, M. Armand Pichet, de Québec, une truite mouchetée de trois livres et trois quarts; deuxième prix, M. C.-D. Mathewson, de Montréal, une truite de trois livres et neuf onces.

Plusieurs autres amateurs de pêche avaient à leur crédit des truites pesant entre trois livres et trois livres et demie. Et la pêche se continue.

Advertisement for GIN KUYPER. Text: 'Vous pouvez Savourer La Réelle Saveur de Hollande dans le GIN KUYPER sans coût supplémentaire'. Includes an image of a gin bottle and pricing: 10 onces, 26 onces, 40 onces, \$1.05 \$2.40 \$3.45.

Advertisement for 'Questionnez vos amis' regarding the paper industry. Text: 'Voici un programme de "questions" que nous vous offrons. Ces questions concernent une industrie qui intéresse votre localité au plus haut point. Voyez si vous pouvez répondre à toutes les questions, puis posez-les aux membres de votre famille, à vos amis ou voisins.' Includes a list of 4 questions and a small illustration of a man.